

Cette époque eut bien des heures pénibles et douloureuses pour la garde-malade infatigable; néanmoins elle trouva dans sa piété filiale, dans sa foi surtout, la force d'accomplir sa lourde tâche, et ses lèvres ne proférèrent jamais une parole de murmure et de découragement. Les voisins, témoins de son inaltérable patience et touchés de ses fatigues, lui venaient en aide quelquefois, et, pensant la consoler, ils se repandaient en plaintes sur la vieillesse et les maux qui en découlent.

"Ne pariez pas ainsi, répondait Angélique, je crois que Dieu n'a permis la vieillesse que pour ménager aux enfants un moyen de rendre à leurs parents les soins qu'ils en reçurent aux jours de leur enfance, et les mettre à même d'acquiescer la dette de reconnaissance qu'ils ont contractée envers eux."

Après la mort de sa mère Mlle Rambert se trouva complètement isolée: un de ses frères était soldat; elle ne se trouvait ni assez bien portante pour entrer en religion: quel parti devait-elle prendre? Son oncle, à qui elle écrivit pour lui demander conseil, l'engagea à venir chez lui tenir sa maison. Elle accepta cette offre avec reconnaissance, et le dévouement, qui était la passion et comme la seconde nature de cette pieuse fille, trouva largement à s'exercer dans cette nouvelle position: elle devint la fille des vieillards, la mère des orphelins, la consolatrice et la providence de tous ceux qui étaient visités par la souffrance ou l'affliction.

Une sincère amitié s'était formée promptement entre cette nature d'élite et Blandine; ces deux cœurs généreux, chacun à sa manière, devaient se comprendre et s'apprécier; Blandine, qui était la plus jeune et aussi la faible, reçut de cette affection un puissant secours et une grande consolation. C'était une oasis que Dieu lui avait ménagée pour adoucir le chemin où elle était engagée et qui de temps à autre lui paraissait si sombre et si ardu; c'était la goutte d'eau pure et fraîche accordée à ses lèvres desséchées par le breuvage salubre, mais amer et brûlant, de l'abnégation et du sacrifice. Elle eût souhaité voir son amie fréquemment; mais Mlle Rambert, tout en se sentant vivement attirée vers Blandine, par cette raison-là même, peut-être, ne lui consacrait que de rares et courts instants; lorsque celle-ci s'en plaignait doucement: "Ma chère enfant, lui répondait-elle, votre cœur seul souffre de mon absence, et j'ai de pauvres malades, des malheureux affligés dont les âmes sont en souffrance, en péril même: il faut aller au plus pressé. D'ailleurs, ajoutait-elle avec le paisible sourire dont elle avait le secret, n'aurons-nous pas l'éternité toute entière pour nous aimer?..."

Mme Lenoir, qui était incapable de goûter la piété, l'élevation de cœur de Mlle Angélique, blâmait hautement Blandine de la fréquenter.

A continuer.

LE GROGNARD

MONTREAL, 2 SEPT. 1882.

COMTÉ DE JACQUES-CARTIER.

Le candidat conservateur a été défait à Jacques-Cartier et M. Mousseau a été élu, grâce aux efforts de MM. Lafamme, Thibaudeau et de leurs cabaleurs La Minerve qui est devenue l'organe en titre du nouveau cabinet libéral, à la formation duquel M. Mousseau doit mettre ces jours-ci la dernière main, en appelant à lui MM. Mercier et Langelier, mentait lundi dernier, comme c'est d'ailleurs son habitude, en disant que le vote conservateur a été donné pour M. Mousseau, et le vote libéral pour M. Descarries. C'est si peu le cas qu'à St. Laurent, où les candidats conservateurs ont toujours eu une majorité variant de 225 à 250 votes, M. Mousseau n'en a eu que 130. De même que dans la paroisse la plus libérale du comté, La Pointe Claire, où les libéraux ont toujours eu une majorité dépassant la centaine, le premier ministre ventripotent a obtenu une majorité de 42 voix.

Il en est de même de Ste Anne qui lui a donné une majorité de 53 voix. La Minerve ment encore lorsqu'elle veut faire accroire que les agents de M. Descarries à Ste Anne, étaient des libéraux de vieille roche; M. le Notaire Chauret, entre autres a toujours été reconnu pour le chef des conservateurs à Ste Anne.

Tout le monde avoue d'ailleurs que sans l'appui de MM. Lafamme, Lareau, Thibaudeau etc., M. Mousseau était battu. Les fameux cabaleurs Cauchon et Phaneuf, étaient à la solde de M. Mousseau, qui les avait chargés de la mission de geler les libéraux. Nos lecteurs riraient bien si nous leur racontions les détails des faits et gestes de ces cabaleurs à Ste Anne et La Pointe Claire. Nous y revie drons du reste; ces messieurs ne perdront rien pour attendre. Dans tous les cas le comté de Jacques-Cartier est encore une fois retombé entre les mains des libéraux.

P. S. A Lachine M. Mousseau n'a eu que 23 voix de majorité. Ce résultat est dû au fait que M. Mathien, avocat de cette ville, a été un certain soir parler en faveur du premier ministre dans cette localité.

C'en est fait!

Le comté de Jacques Cartier l'a voulu. La province de Québec aura son Jumbo.

Comme il vaut mieux endurer sa bête que la tuer nous n'assomons pas aujourd'hui le nouveau Premier par des révélations scandaleuses.

Nous lui donnerons un peu de répit.

Nous allons donner un *fair trial* au ministre Mousseau.

Si les intentions qu'on lui prête

sont sérieuses nous n'aurons rien perdu par la démission de M. Chapleau.

Pour empêcher nos grognements M. Mousseau n'a qu'une alternative celle de débarrasser le cabinet des veaux et d'y substituer des représentants aux convictions patriotiques

On nous assure que le nouveau ministre a consenti à donner des portefeuilles à MM. Mercier et Langelier et à inscrire sur son programme l'abolition du Conseil Législatif.

Si cet arrangement a lieu, les libéraux qui se joindront aux conservateurs devront-ils être classés parmi les veaux?

Non, dirons nous; car M. Mercier et M. Langelier ne sont pas de cette étoffe-là. Leur parti les a toujours respectés et leur action quelle qu'elle soit dans la circonstance, devra être approuvée par les libéraux bien pensants.

Il y a moyen d'apprivoiser notre Jumbo et peut-être s'associera-t-il aux rouges pour démêler le nœud gordien qui s'est formée dans la sale babiche de notre politique.

Bonne chance à M. Mousseau, en attendant qu'il fasse une première coche mal taillée.

TÉLÉGRAPHIÉ.

SEANCE SPECIAL DE LA "MINERVE"

Lachine 21.— août 9.30 p. m. M. Joseph Tassé M. P. est passé ici ce soir avec trois valises.

Pointe Claire 21.—10.05 p. m. M. Joseph Tassé M. P. est arrivé ici.

Cornwall 21.— M. Jos. Tassé M. P. est passé par cette ville avec trois valises.

Belleville 21.—M. Jos. Tassé M. P. a traversé cette ville en route pour l'Ouest.

Whitby 21.— M. Jos. Tassé M. P. est passé par cette ville ce matin.

Toronto 22.— M. Jos. Tassé, M. P., directeur de la Minerve, est arrivé ici avec trois valises.

Brampton 22.—M. Jos. Tassé M. P. est passé par cette ville.

Guelph 22.— M. Jos Tassé M. P. a traversé cette ville en route pour Winnipeg.

Stratford 22.— M. Jos. Tassé M. P. est passé par cette ville.

Cambridge 22.—M. Jos Tassé M. P. est passé par cette ville.

Park Hill 22.—M. Jos. Tassé M. P. est passé par cette ville.

Port Hmon 22.—M. Jos. Tassé est passé par cette ville.

Sarnia.—M. Jos. Tassé a traversé cette ville.

Détroit 22.—M. Jos. Tassé M. P. est passé par cette ville. Les officiers de la douane ont saisi ses trois valises contenant de la papeterie parlementaire.

Chicago 23.—M. Joseph Tassé M. P. est passé ici aujourd'hui sans valises.

Winnipeg 25.—M. Joseph Tassé M. P. est arrivé ici sans valises.

JE DIS TOUT !...

La police de sûreté vient de porter sa main rude sur un ingénieur industriel qui peut-être, avait droit à plus d'égards.

Après avoir tenté sans succès, de subvenir à ses besoins par les moyens vulgaires du travail, il s'était dit qu'il y avait mieux à faire pour un homme bien doué que de peiner dix heures par jour dans un bureau ou dans une boutique en échange de quelque maigre salaire.

Généralisant la célèbre confession de Félix Arvers, il pensait que tout âme a son secret et que la vie de tout homme riche a son mystère. Et partant de ce principe il avait dressé avec le précieux concours du Bottin, une liste de victimes auxquelles il adressait sommation de lui envoyer, poste restante, une somme déterminée. Ces avis se terminaient invariablement par ces paroles alarmantes :

"Si vous n'envoyez rien, je dis tout !"

Je dis tout !...

A première vue le procédé paraît naïf; il était, au contraire, judicieux et profond: les billets de banque affluèrent au bureau de la poste restante!

Le pêcheur en consciences troubles reçut de tous les points de Paris des sommes variant entre cent et cinq cents francs.

Si j'étais préfet de police, je ferais surveiller avec soin ces dupes trop dociles.

** Cette manœuvre intelligente évidemment inspirée par un sentiment psychologique très élevé, va être déférée aux tribunaux sous la qualification de chantage.

Je ne prétends rien apprendre à personne en rappelant que l'art de "faire chanter" son prochain n'est bien nettement considéré comme un délit que depuis dix-neuf ans. Jusqu'en 1863 cette spéculation n'était punie par l'article 405 du Code pénal, que quand il s'y joignait une manœuvre frauduleuse très caractérisée. Quand la question fut portée devant le corps législatif, Jules Favre et Ernest Picard soutinrent que si l'imputation sur laquelle portait la menace était fautive, il y avait escroquerie et que dès lors, la pénalité existante devait suffire; mais que si, au contraire, la menace visait un fait vrai, il n'y avait aucun intérêt public à protéger un coupable contre les suites de ses fautes.

Or, dans le cas présent, le prévenu menaçait de tout dire: "Je dis tout!" Comment savoir si la menace portait sur un fait faux ou sur des faits réels?

On fera sagement de condamner ce coquin, mais s'il a les juges contre lui, je soupçonne que du moins les rieurs seront de son côté.

** Ce: « Je dis tout » mystérieux et comminatoire devant lequel tant de gens estimés de leur concierge ont courbé le front avec terreur, est vraiment du plus haut comique. Il est digne du

traditionnel: "Je sais tout!" du mari soupçonneux et mal renseigné qui voudrait bien savoir quelque chose.

Se représente-t-on le saisissement de l'infortuné bourgeois, qui reçoit, le matin, dans son courrier, entre une invitation à dîner et un poulet à l'opoponax, le foudroyant: «Je dis tout?»

On prétend qu'avant de perdre connaissance, les noyés revoyent tout d'un coup, en une récurrence rapide, l'image entière de leur passé.

Tel, l'homme menacé par notre génial maître à chanter.

A peine avait-il lu ce billet laconique et terrible, il faisait avec effroi l'examen de sa conscience et fouillait les coins obscurs de sa vie: "S'agissait-il de l'affaire Ixe, où bien de ses relations périlleuses avec la sémillante Mme I. Grec?"

On ne lui demandait que quelques louis pour ne rien dire au parquet, — ou au mari. C'était donné! Et il s'empressait, victime obéissante, d'envoyer la somme exigée, heureux de s'en tirer à si bon marché.

** Le chantage tient, du reste, une place considérable dans les mœurs européennes de nos jours. Il revêt des formes d'une variété infinie, et je m'explique à merveille la difficulté qu'il y avait et qu'il y aura toujours à le définir bien exactement.

Le chantage, en tant que pression morale — immorale plutôt — sévit dans tous les rangs de la société. Qui jamais nous dira l'influence qu'il exerce tant de fortunes rapides? Un secret surpris, une imprudente confiance ont été bien souvent la cause véritable d'inexplicables prospérités. Tel butor qui roule carrosse et qu'on salue bien bas à la Bourse, ne doit son insolente richesse qu'aux terreurs d'un millionnaire véreux. La faute d'une femme peut valoir de bonnes rontes à un ruffin servi par le hasard. Et je ne parle pas du chantage tacite, inavoué, qui ne s'affirme jamais en menaces brutales, mais qui plane sur la victime comme un nuage orageux dont la foudre est toujours près d'éclater.

** Si le chantage a parfois des suites tragiques, parfois au-si il prend des aspects moins ténébreux.

So ne sais qui m'a conté l'histoire de ce cordonnier du quartier de l'Europe qui, après avoir chaussé un grand nombre de femmes dont la profession est d'être agréables, tomba en déconfiture et se trouva réduit aux expédients. Ce que voyant, il imagina d'exploiter lâchement le secret professionnel et il adressa à ses anciennes clientes des demandes de secours terminées par des menaces de révélations qui étaient de nature à nuire gravement à leur riante industrie.

A l'une il déclarait qu'il allait publier des détails complets sur l'œil de perle qui brillait à son pied gauche, sans préjudice d'un orteil hideusement déformé et de deux durillons de fâcheuse apparence. A l'autre, qui avait fait poindre sur son coupé un tortil de